



CAP Promotion des 19-20 et 21 novembre 2019

## Déclaration préalable de l'UNSA Développement-Durable

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

En cette fin d'automne, les projets de décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique s'accélèrent. Le seul but affiché étant de tenir les délais, et ce, au détriment de toute considération du droit des agents.

Qu'il faille réformer est une chose, mais « une pluralité de systèmes dans un organisme implique une coordination entre eux » ... cela signifie qu'en terme organisationnel, c'est le retour d'expérience du fonctionnement des organisations passées ou actuelles qui devrait nous permettre de construire un futur système efficient. Cela, tout en tenant compte des autres systèmes (autres ministères)

Sans cette coordination et sans vision objective de notre passé, notre existence prend un aspect chaotique.

### **Le chaos voilà ce qui définit notre présent !!**

Le système des CAP est jugé trop complexe, trop lourd à gérer par l'administration, alors **tuons les CAP et vive les LDG !** Tiens encore un drôle d'acronyme : Lignes Directrices de Gestion, cela pourrait faire rêver si nous prenions le temps de les penser de les organiser de les clarifier. Mais une fois de plus, prendre le temps n'est pas de mise, il faut aller vite ...

**Les LDG fixeront les enjeux et la stratégie RH en matière de promotions et de mobilité...** L'UNSA se voit rassurée que le terme stratégie fasse partie du vocabulaire ... mais enfin pas tant que cela si nous listons les mesures inapplicables, les dérogations possibles ...

Durée de certains postes fixée par décret, rappel que les compétences doivent prévaloir ... **ce dernier point relève d'ailleurs plus de la subjectivité que de la stratégie !**

**Mobilité pour partie au fil de l'eau**, en gardant toutefois un cycle ... 3, 2 et bientôt un seul cycle ... il va sans dire qu'avec de telles perspectives les fiches de postes devront être précises et chacune d'elle devra disposer d'une cotation ! Mais nous reviendrons sur les mobilités lors de la dernière CAP de décembre.

**La gestion des promotions telle que nous la traitons encore aujourd'hui dans cette CAP, permet une vision collective, nationale et correctrice d'erreurs, qu'en sera-t-il dans l'avenir ?** Quels leviers auront les agents pour défendre leurs droits ? Quelle équité au niveau national ? Comment seront prises en compte les situations des agents proposés encore au titre des promotions 2020 et qui n'auront pas été promus ?  
**Ce sont toutes ces questions que se posent les agents.**

Les futures Lignes Directrices de Gestion posent le principe de « déconcentration managériale ». En matière de promotion cela semble donner au chef de service le pouvoir décisionnel ; pouvoir qui existe aujourd'hui pour partie puisque sans proposition du chef de service aucune promotion n'est possible. Ce pouvoir sera-t-il désormais dans les

seules mains des chefs de service ? Les représentants du personnel, quel que soit le nom qu'on leur donne, auront-ils seulement un droit de regard sur ces décisions ? L'agent pourra-t-il contester d'une façon ou d'une autre le fait qu'il soit par exemple déclassé d'une année sur l'autre ? Bref quels gardes-fous au système ? Ne vivons-nous pas tout simplement une remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'état ? Sommes nous les territoriaux de demain ?

**A l'aube de cette mise en place trop de questions restent en suspend !**

**Concernant les concours :**

**L'UNSA s'interroge sur l'examen professionnel des SACDD** de classe normale spécialité AG.

L'arrêté du 12 février 2019 a fixé à 100 le nombre de postes ouverts et au vu des résultats il nous est apparu qu'un lauréat classé à la 98<sup>e</sup> position était 2<sup>e</sup> sur la liste complémentaire.

**Pourriez-vous nous dire ce qu'il est advenu des 4 postes manquants ?**

Par ailleurs, certains recrutements sont toujours en cours. Afin de ne pas risquer de « perdre » cette année encore des promotions, l'UNSA vous demande que soient mises en place des listes complémentaires pour l'ensemble des promotions que nous étudierons au cours de la présente CAP.

L'UNSA vous remercie de votre attention.